



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Direction de la Santé - Division de la Médecine Préventive et Sociale

Vers un plan national ALCOOL

Ebauche d'idées par rapport au besoin
et à l'existant, dans la comparaison européenne

Dr Simone Steil, Chef de Division
Division de la Médecine Préventive et Sociale

Plan de l'exposé

- L'alcool et l'Europe
- Vers un plan national Alcool
- Recommandations du groupe « Alcool »
- Objectifs d'un plan national «Alcool »
- Les stratégies proposées
- Les thèmes prioritaires définies par la stratégie européenne



L'alcool et l'Europe

- ❑ L'Europe produit plus d'un quart de la production mondiale d'alcool et plus de la moitié de celle du vin.
- ❑ L'Union Européenne représente la région du monde avec la plus grande consommation d'alcool, avec une moyenne de 15 litres d'alcool par adulte et par année (chiffres 2006/2007)
- ❑ Quant à la dépendance alcoolique, on l'estime à 5% chez les hommes, à 1% chez les femmes.
- ❑ Depuis 2003, on constate une hausse des ivresses ponctuelles chez les jeunes, y compris chez les filles.



Vers un plan national Alcool :

Ebauche d'idées par rapport au besoin et à l'existant, dans la comparaison européenne

- On estime que l'alcool coûte chaque année 125 milliards d'euros à l'Europe en coûts tangibles totaux.
- L'abus d'alcool est responsable de la mort de 195.000 personnes par année dans l'UE, et constitue la 3e cause principale de mortalité prématurée et de maladie dans l'UE, après le TABAC et l'HTA.
- Si la mise-en-place de stratégies visant à réduire la consommation nocive d'alcool, amenait une réduction de consommation de **un litre** d'alcool par habitant et par année, ceci provoquerait une baisse de la mortalité globale de 1% chez les hommes d'Europe du Sud et du Centre, de 3% chez les hommes d'Europe du Nord.



Les recommandations émises par le « Groupe Alcool » :

- ☐ Mesurer la consommation d'alcool, surtout la consommation abusive et nocive
- ☐ Sensibiliser la population à un comportement responsable en matière de consommation d'alcool
- ☐ Diminuer l'accessibilité à l'alcool et limiter sa disponibilité
- ☐ Réglementer la publicité en faveur de l'alcool
- ☐ Optimiser les offres d'aide, de soutien et de prise-en-charge thérapeutique
- ☐ Financer les mesures de prévention et la réalisation du plan national ALCOOL



Les objectifs d'un plan national Alcool:

- ❑ La protection de la jeunesse et des groupes les plus vulnérables.
- ❑ La diminution de la consommation problématique d'alcool, qu'il s'agisse d'ivresses ponctuelles, de consommation chronique, ou de consommation inadaptée à une situation donnée.
- ❑ La diminution du nombre de personnes alcoolodépendantes.
- ❑ La diminution des conséquences négatives de l'alcool sur les proches et l'entourage.
- ❑ La diminution des conséquences négatives de l'alcool sur la vie sociale et sur l'économie.
- ❑ La collaboration entre acteurs publics et privés du domaine de l'alcool, et la coordination de leurs efforts et de leurs activités, afin de réaliser, ensemble, la mise-en- œuvre du « programme national Alcool ».
- ❑ Une meilleure connaissance, de la part de la population, des effets négatifs de la surconsommation d'alcool, et donc le soutien, par la population, des mesures appropriées qui seront prises pour les réduire.



Les stratégies proposées:

I) Interventions de prévention visant le changement de comportement:

- Sensibilisation, grâce à une information et communication publique systématique et continue.
- Campagnes de prévention, nationales et multimédias sur des thèmes précis, telles que « Pas d'alcool au cours de la grossesse ».
- Projets de prévention dans les écoles, les communes, les lieux de loisirs et les lieux festifs, les lieux de travail.
- Formations spécifiques pour les enseignants, les agents de prévention, les travailleurs sociaux, les personnels de soins et de santé, les parents, les forces de l'ordre.



Les stratégies proposées:

II) Interventions structurelles, visant la réduction de l'accessibilité et de la disponibilité : Mesures législatives et réglementaires:

Vente:

- Interdiction de la vente d'alcool sur les stations d'essence
- Interdiction de la vente d'alcool sur les stations d'essence à partir d'une certaine heure (20h ?; 22h ?)
- Vente séparée de l'alcool dans les supermarchés (l'alcool n'est **pas** une denrée alimentaire).
- Interdiction de la vente et de l'offre d'alcools forts en-dessous de l'âge de 18 ans

Politique des prix:

- Interdiction de toute initiative commerciale incitant à une consommation excessive
- Réduction obligatoire des prix des soft-drinks : au moins deux boissons non alcoolisées doivent être vendues moins chères que l'alcool le moins cher



Les stratégies proposées:

II) Interventions structurelles, visant la réduction de l'accessibilité et de la disponibilité : Mesures législatives et réglementaires:

- **Contrôles systématiques** du respect de la législation concernant la vente et l'offre de boissons alcoolisées
- **Publicité:** Initiation, sur le plan de l'UE, d'une interdiction de la publicité en faveur de l'alcool, y compris sur Internet



Les stratégies proposées:

III) Dépistage, interventions courtes, prise-en-charge thérapeutique, suivi:

- Voir les interventions des orateurs suivants
- Formations continues et spécifiques pour médecins et personnels de soins de santé, dans les domaines de la détection précoce et de l'intervention brève

IV) Réalisation d'un programme national Alcool 2010-2014:

- Organisation d'un comité de pilotage, suivant et coordonnant l'application des différentes mesures du programme
- Mise à disposition des moyens financiers pour réaliser le programme



Thèmes prioritaires définies par la stratégie européenne:

- ❑ La protection des jeunes, des enfants, et des bébés avant leur naissance.
- ❑ La nécessité de réduire les accidents et les morts suite à des accidents de la circulation dûs à des conduites en état d'ivresse.
- ❑ L'importance de prévenir les dommages liés à l'alcool parmi les adultes et ceci dans différents environnements, surtout sur les lieux de travail.
- ❑ La nécessité d'informer, d'éduquer, de sensibiliser sur l'impact d'une consommation d'alcool excessive et nocive, ainsi que le développement des connaissances en matière d'usage raisonné.
- ❑ La nécessité de travailler en partenariat, afin de développer une connaissance scientifique commune basée sur l'évidence, de développer des indicateurs communs, de mesurer le progrès, et de réaliser des études communes pour mesurer l'efficacité des stratégies choisies.



Comparaison des politiques des Pays-Membres en matière d'alcool:

- ❑ Seulement 15 des pays ont élaboré un « plan national Alcool » jusqu'à présent
- ❑ La majorité de ces programmes de prévention ciblent le domaine de **l'école**
- ❑ Tous les pays ont réglementé la consommation d'alcool lors de la **conduite** de véhicules, la limite du taux d'alcoolémie au volant ayant été fixée à 0,5‰ la plupart du temps.
- ❑ La **vente** d'alcool est également réglementée dans la plupart des pays d'Europe. Plus d'un tiers des pays limitent également les **heures** de vente
- ❑ Tous les pays interdisent la vente d'alcool aux **mineurs**, alors que la limite d'âge est fixée à 18 ans en Europe du Nord et généralement à 16 ans en Europe du Sud
- ❑ La **publicité** en matière d'alcool est réglementée de manière diverse
- ❑ Dans tous les pays européens des **taxes spécifiques** existent sur l'alcool
- ❑ Quatre pays ont introduit, depuis 2004, une taxation spécifique sur les alcopops.

